

# Rétroactions et propositions aux règlements de la loi 98



**Au :** Ministère de l'Éducation

Envoi par courriel

**C.C. :** Présidence des conseils de l'AFOCSC — Directions de l'Éducation  
Honorable Stephen Lecce — Ministre de l'Éducation  
Honorable Caroline Mulroney — Ministre des Affaires francophones  
Kate Manson-Smith – Sous-ministre à l'Éducation  
Didier Pomerleau - Sous-ministre adjoint, Division de la réussite, de l'enseignement et de l'apprentissage en langue française

**Date :** Le 19 mars 2024

**Référence :** Numéro de projet : 24-EDU005

**Objet :** Modifications réglementaires proposées à l'affectation des enseignants

---

## Remerciements :

L'AFOCSC remercie le ministère de l'Éducation de la possibilité de présenter sa réflexion en lien avec la *Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves* — Modifications réglementaires proposées à l'affectation des enseignants *prises en vertu de la Loi sur l'éducation*<sup>1</sup> — *Veillez noter que ce document est disponible en version anglaise à la suite du présent exposé. English version follows.*

## Résumé du projet :

Conformément au règlement 298 pris en application de la Loi sur l'éducation, les directions d'école doivent déterminer l'affectation des enseignants de façon à tenir compte de la qualité du programme et de la sécurité et le bien-être des élèves. L'affectation doit être conforme à la qualification de l'enseignant ou aux dispositions de ce règlement.

Dans certains cas, les directions d'école peuvent faire appel à un enseignant qui ne possède pas la qualification requise d'un commun accord avec l'enseignant et avec l'approbation de l'agent de supervision. Dans tout autre cas, les directions d'écoles peuvent faire appel à un enseignant qui ne possède pas la qualification requise en suivant le processus d'obtention de l'approbation temporaire émise par le Ministère. Si

---

<sup>1</sup> Le Registre de la réglementation de l'Ontario, Modifications réglementaires proposées à l'affectation des enseignants, à l'adresse suivante : <https://www.ontariocanada.com/registry/view.do?postingId=46518&language=fr>

aucun enseignant agréé n'est disponible, le ministre peut accorder une lettre d'autorisation à un enseignant non agréé

Le ministère étudie les possibilités en vue d'autoriser les directions d'école à affecter des enseignants titulaires d'un diplôme d'enseignement technologique et des enseignants titulaires d'un diplôme d'enseignement général à l'enseignement des cours TAS10 et TAS20, sous réserve d'un commun accord pour une année scolaire, avec la possibilité d'être mis à jour, selon les besoins.

### **Réflexions :**

Les cours TSA10 et TSA20 (« *Technology and the Skilled Trade* ») seront des cours obligatoires à partir de l'automne 2024. Dans le contexte actuel bien connu de la pénurie d'enseignants, il n'y a pas suffisamment d'enseignants formés particulièrement pour l'enseignement technologique pour combler les besoins pour l'enseignement de ces nouveaux cours obligatoires.

L'AFOCSC comprend que ce projet de modification réglementaire permettra à tout enseignant d'enseigner cette matière, même s'il n'a pas suivi la formation particulière pour l'enseignement technologique. Cette modification offrant une plus grande flexibilité aux conseils scolaires, permettrait effectivement, de façon temporaire, de palier au problème systémique plus large de la pénurie d'enseignants en ce qui a trait au cas particulier de ces nouveaux cours obligatoires.

### **Analyse du projet de règlement 24-EDU005 :**

- a) L'AFOCSC tient à souligner que cette modification réglementaire ne peut pas et ne doit pas remplacer des mesures adéquates s'attaquant au caractère systémique de la pénurie d'enseignants, incluant des remèdes adaptés spécialement aux besoins d'enseignants franco-catholiques.
- b) L'AFOCSC a fait partie du Groupe de travail sur la pénurie de personnel enseignant dans le système d'éducation en langue française ayant produit en janvier 2021 le « Rapport sur la pénurie des enseignantes et des enseignants dans le système

d'éducation en langue française de l'Ontario » publié sur le site internet du gouvernement de l'Ontario<sup>2</sup>.

- c) Rappelons que le 9 mai 2023, l'AFOCSC a uni sa voix à celles de l'Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens (AEFO) et l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACEPO) dans un communiqué de presse pour solliciter une intervention immédiate du gouvernement provincial dans le dossier de la pénurie de personnel enseignant qualifié<sup>3</sup>. Dans ce communiqué de presse, les trois organismes dénoncent le manque de volonté politique pour mettre rapidement en œuvre les 37 recommandations du rapport – des solutions concrètes qui font consensus et qui ont été soumises il y a deux ans déjà.
- d) Le manque d'enseignants formés pour l'enseignement technologique en langue française est particulier et la particularité francophone n'est absolument pas considérée par le présent projet de modification réglementaire.
- e) Pour les conseils scolaires de langue française, le problème à la source est l'absence d'offre de cours de formation en enseignement technologique. La formation n'est pas donnée au besoin — elle n'est prodiguée que lorsque suffisamment d'étudiants en enseignement s'inscrivent.
- f) Or, avec les limites actuelles au nombre d'étudiants pouvant étudier l'enseignement en français dans la province, il y a souvent trop peu d'inscriptions à l'enseignement technologique en français pour que le cours ait lieu. Cela signifie que même les enseignants intéressés à enseigner le cours de technologie n'ont pas accès à la formation appropriée.

### **Préoccupations de l'AFOCSC :**

Le présent projet règlement ne remédie aucunement au problème à la source pour les francophones : il le court-circuite en permettant à des enseignants non qualifiés pour l'enseignement technologique de le faire. À long terme, ce projet de

---

<sup>2</sup> Voir la page intitulée « Rapport sur la pénurie de personnel enseignant dans le système d'éducation en langue française de l'Ontario » à l'adresse suivante : <https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-sur-la-penurie-de-personnel-enseignant-dans-le-systeme-deducation-en-langue-francaise>. Le rapport de janvier 2021 en version PDF se trouve à l'adresse suivante : <https://files.ontario.ca/edu-report-on-shortage-teachers-french-langauge-education-system-fr-2021-06-17.pdf>.

<sup>3</sup> Voir le communiqué de presse du 9 mai 2023 en pièce jointe.


règlement pourrait même exacerber ce problème : en l'absence d'obligation de formation. De moins en moins d'étudiants s'inscriront au cours d'enseignement technologique, rendant de moins en moins probable la formation d'une cohorte d'enseignants formés pour l'enseignement technologique en français.

La proposition de modification réglementaire ne règle pas le problème et, au contraire, risque de l'exacerber.

L'AFOCSC attend de véritables solutions à la pénurie d'enseignants qualifiés de la part du gouvernement.

Cordialement,

Nous demeurons à votre disposition pour discuter des propositions de ce document, nous consulter sur les meilleures approches et répondre aux questions qui pourraient en découler.



Johanne Lacombe – Présidente  
AFOCSC



Yves Lévesque - Directeur général,  
AFOCSC

*Depuis 1998, l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques, l'AFOCSC, est la voix des huit conseils scolaires catholiques de langue française de l'Ontario et du Consortium Centre Jules-Léger desservant plus de 76 800 élèves franco-ontariennes et franco-ontariens à travers la province. Nos conseils scolaires emploient près de 11 000 membres du personnel de soutien et d'enseignement qui travaillent assidûment dans près de 300 écoles pour offrir la meilleure Éducation catholique de langue française qui soit.*

**TO:** Ministry of Education

By email

**C.C.:** Présidence des conseils de l'AFOCSC — Directions de l'Éducation  
Honorable Stephen Lecce – Minister of Education  
Honorable Caroline Mulroney – Minister of Francophone Affairs  
Kate Manson-Smith – Sous-ministre à l'Éducation  
Didier Pomerleau - Sous-ministre adjoint, Division de la réussite, de l'enseignement et de l'apprentissage en langue française

**Date:** March 19<sup>th</sup>, 2024

**Reference:** 24-EDU005

**Object:** Proposed Regulatory Amendments to Teacher Assignment

---

#### Acknowledgements:

AFOCSC thanks the Ministry of Education for the opportunity to present its thoughts in relation to the Better Schools and Student Achievement Act, 2023 — Proposed Regulatory Changes to Teacher Assignment<sup>4</sup> Made Under the Education Act.

#### Summary of Proposal:

Pursuant to Regulation 298 made under the Education Act, principals must assign teachers to the best possible program and having regard to the safety and well-being of pupils. The assignment must be in accordance with the teacher's qualifications or as provided for under that regulation.

In certain circumstances, principals may assign teachers who do not hold the required qualifications by mutual agreement of the teacher and the principal and with the approval of the supervisory officer. Outside of these circumstances, principals may assign teachers who do not hold the required qualifications through a Temporary Letter of Approval (TLA) process granted by the Minister. If no certified teacher is available, the Minister may grant a Letter of Permission to a person who is not a certified teacher.

The Ministry is exploring options to provide authority for principals to assign teachers

---

<sup>4</sup> Le Registre de la réglementation de l'Ontario, Modifications réglementaires proposées à l'affectation des enseignants, à l'adresse suivante : <https://www.ontariocanada.com/registry/view.do?postingId=46518&language=fr>

with technological education qualifications to teach (TAS10) and (TAS20) and to assign teachers with general education qualifications to teach (TAS10) and (TAS20) by mutual agreement for one school year, with the ability to renew based on need.

### **Reflections:**

The courses TSA10 and TSA20 (“Technology and the Skilled Trade”) will be compulsory courses from autumn 2024. In the current well-known context of the teacher shortage, there are not enough trained teachers particularly for technological education to meet the needs for the teaching of these new compulsory courses.

AFOCSC understands that this proposed regulatory amendment will allow any teacher to teach this subject, even if they have not followed specific training for technological teaching. This modification, offering greater flexibility to school boards, would effectively make it possible, on a temporary basis, to address the broader systemic problem of the shortage of teachers regarding the specific case of these new compulsory courses.

### **Analysis of draft regulation 24-EDU005:**

- a) AFOCSC wishes to emphasize that this regulatory modification cannot and must not replace adequate measures addressing the systemic nature of the teacher shortage, including remedies specially adapted to the needs of French Language Catholic teachers.
- b) AFOCSC was part of the working group on the shortage of teaching staff in the French-language education system, having produced in January 2021 the “Report on the shortage of teachers in the French-language education system.”<sup>5</sup> French language of Ontario” published on the Ontario government website.
- c) Remember that on May 9, 2023, the AFOCSC joined its voice to those of the Association of Franco-Ontarian Teachers (AEFO) and the Association of School Boards of Public Schools of Ontario (ACEPO) in a press release<sup>6</sup> to request immediate intervention from the provincial government in the matter of the shortage of qualified teaching personnel. In this press release, the three

---

<sup>5</sup> Voir la page intitulée « Rapport sur la pénurie de personnel enseignant dans le système d’éducation en langue française de l’Ontario » à l’adresse suivante : <https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-sur-la-penurie-de-personnel-enseignant-dans-le-systeme-deducation-en-langue-francaise>. Le rapport de janvier 2021 en version PDF se trouve à l’adresse suivante : <https://files.ontario.ca/edu-report-on-shortage-teachers-french-langauge-education-system-fr-2021-06-17.pdf>.

<sup>6</sup> Voir le communiqué de presse du 9 mai 2023 en pièce jointe.

organizations denounce the lack of political will to quickly implement the 37 recommendations of the report – concrete solutions which are unanimous, and which were submitted two years ago already.

- d) The lack of teachers trained for technological education in French is particular and the French-speaking particularity is not considered by this regulatory amendment project.
- e) For French-language school boards, the root problem is the lack of access to training courses in technological education. Training is not provided on an as-needed basis – it is only provided when enough teacher candidates register.
- f) However, with the current limits on the number of students who can study teaching in French in the province, there are often too few registrations for technological teaching in French for the course to take place. This means that even teachers interested in teaching the technology course do not have access to the appropriate training.

#### **Need for further exploration:**

This draft regulation does not in any way remedy the problem at source for Francophones in Ontario: it short-circuits it by allowing teachers not qualified for technological education to do so. In the long term, this draft regulation could even exacerbate this problem: in the absence of mandatory training. Fewer and fewer students will enroll in the technology education course, making the formation of a cohort of teachers trained for technology education in French less and less likely.

The proposed regulatory amendment does not resolve the problem and, on the contrary, risks exacerbating it.

AFOCSC expects real solutions to the shortage of qualified teachers from the government.

We remain at your disposition to discuss the proposals in this document, to consult with us on the best approaches and to answer any questions that may arise.

Sincerely,



Johanne Lacombe – Chair  
AFOCSC



Yves Lévesque – Executive Director  
AFOCSC

*Since 1998, the Association franco-Ontarienne des conseils scolaires catholiques – AFOCSC, is the voice of Ontario's eight French-language Catholic school boards and for the Consortium Centre Jules-Léger, serving more than 76,800 Franco-Ontarian students, across the province. Our school boards employ almost 11,000 support and teaching professionals who work diligently in nearly 300 schools to provide the best Education possible in our unique French-language Catholic school system.*



## COMMUNIQUÉ

### **Pénurie du personnel enseignant francophone : le manque de volonté politique du gouvernement de l'Ontario est déplorable**

**OTTAWA, le 9 mai 2023** — L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO), l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACEPO) et l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC) unissent leurs voix pour solliciter une intervention immédiate du gouvernement provincial dans le dossier de la pénurie de personnel enseignant qualifié afin de maintenir un système d'éducation en langue française de haute qualité.

Dans une lettre conjointe envoyée au ministre de l'Éducation, Stephen Lecce, l'AEFO, l'ACEPO et l'AFOCSC rappellent au gouvernement son manque de volonté politique pour mettre rapidement en œuvre les [37 recommandations du rapport](#) du Groupe de travail sur la pénurie de personnel enseignant dans le système d'éducation en langue française de l'Ontario, des solutions concrètes qui font consensus et qui lui ont été soumises il y a deux ans déjà.

« Jusqu'à présent, le manque d'attention que le gouvernement a semblé porter à la pénurie, une situation frôlant la catastrophe pour le système scolaire de langue française, est difficile à expliquer. D'ailleurs, dans ce contexte, l'annonce de l'embauche de milliers d'enseignantes et d'enseignants spécialisés en mathématiques et en littérature, prévue par le projet de loi 98, nous a laissées perplexes. Nous voulons comprendre d'où vont provenir toutes ces embauches. Il en va de même pour les 45 millions de dollars non dépensés du montant total alloué à l'éducation au budget de l'Ontario 2022-2023, et qui, d'après nous, pourraient certainement être considérés comme une source de financement pour contrer la pénurie de personnel enseignant francophone qualifié.

Nous implorons le gouvernement d'agir rapidement afin d'arrimer les programmes de formation à l'enseignement aux besoins du marché du travail, de favoriser l'insertion professionnelle et la rétention du nouveau personnel enseignant, de valoriser publiquement la profession enseignante ainsi que de promouvoir les opportunités d'emploi en éducation en langue française. Le gouvernement a les solutions, le budget, et la collaboration de tous les partenaires nécessaires à la mise en œuvre des 37 recommandations. Il ne manque que la volonté politique pour assurer des résultats concrets, rapides, structurants et permanents pour le système scolaire de langue française. Les francophones demandent et ont droit, selon les obligations constitutionnelles du gouvernement, à une éducation de qualité dans leur langue », ont déclaré conjointement Anne Vinet-Roy, présidente de l'AEFO, Anne-Marie Gélinault, présidente de l'ACEPO, et Johanne Lacombe, présidente de l'AFOCSC.

Les données sont alarmantes :

- En 2022, pour l'ensemble de la province, le nombre d'étudiantes et étudiants ayant obtenu un baccalauréat en éducation les autorisant à enseigner aux élèves des cycles intermédiaire et supérieur des écoles de langue française s'est élevé à 33.
- Plus de 50 % des permissions intérimaires en Ontario sont accordées à des conseils scolaires francophones pour l'embauche d'enseignantes et d'enseignants non qualifiés, alors que le personnel du système d'éducation en langue française représente environ 5 % des effectifs.
- Selon les dernières données de l'Ordre des enseignantes et des enseignants, 30 % des diplômées et des diplômés des programmes de formation en langue française ne renouvellent pas leur certificat de qualification après 5 ans.

L'AEFO, l'ACÉPO et l'AFOCSC sont unanimes : si rien n'est fait maintenant pour remédier au manque de main-d'œuvre qualifiée, la situation risque de s'aggraver à un point tel que le système d'éducation en langue française en Ontario pourrait ne plus être en mesure d'offrir une éducation équivalente à celle qui est offerte aux élèves de la majorité.



-30-

### Renseignements :

Marie Lanthier  
 Agente des communications – ACÉPO  
 marie.lanthier@acepo.org  
 613 422-0612

Mélanie Routhier Boudreau  
 Cadre des communications – AEFO  
 mrboudreau@aefo.on.ca  
 613 850-6410

Thérèse Osakanu  
 Agente de communications — AFOCSC  
 toskanu@afocsc.org  
 647 394-1422